

Bruno DAYEZ

"La justice entre trois feux : réparer, punir, neutraliser"

le mardi 03 décembre



Que la justice punisse, c'est la raison même de son existence et ce qui donne à la punition à la fois son sens et ses limites. Que la punition serve à compenser imaginativement la souffrance des victimes n'est qu'un leurre relevant de ce qu'on peut appeler *la pensée magique*, pire, empêche d'envisager autrement la réparation de cette souffrance par un autre biais que la sanction pénale. La question devient alors : *en quoi pourrait consister la réparation que les victimes sont en droit d'attendre ?*

Une conférence donnée par l'avocat de Marc Dutroux qui risque d'être perturbante pour beaucoup.